

1

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Or	01	39 629,6	35 565,0	+ 4 064,6
Placements de devises	02, 29	510 062,4	443 274,5	+ 66 787,9
Position de réserve au FMI	03, 27	2 037,3	2 295,4	- 258,1
Moyens de paiement internationaux	04, 27	4 413,8	4 293,9	+ 119,9
Crédits d'aide monétaire	05, 27	213,3	244,2	- 30,9
Créances en francs résultant de pensions de titres	26	-	-	-
Titres en francs	06	39 788,3	36 899,9	+ 2 888,4
Billets de banque en stock	22	-	156,7	- 156,7
Immobilisations corporelles	07	417,4	433,1	- 15,7
Participations	08, 28	133,5	134,4	- 0,9
Autres actifs	09, 30	316,2	294,9	+ 21,3
Total		561 201,9	490 382,0	+ 70 819,9

PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Billets de banque en circulation	10	67 595,8	65 766,4	+ 1 829,4
Comptes de virement des banques en Suisse		328 006,2	317 131,7	+ 10 874,5
Engagements envers la Confédération	11	9 046,4	10 481,8	- 1 435,4
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		17 486,9	11 523,2	+ 5 963,7
Autres engagements à vue	12	33 126,8	24 773,7	+ 8 353,1
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	13	14 753,1	8 074,0	+ 6 679,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	4 727,2	4 510,5	+ 216,7
Autres passifs	14, 30	154,8	97,9	+ 56,9
Provisions pour exploitation	15	-	31,0	- 31,0
Fonds propres				
Provision pour réserves monétaires ¹		54 787,0	51 783,6	+ 3 003,4
Capital-actions	16	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ¹		- 6 820,2	5 259,8	- 12 080,0
Résultat de l'exercice		38 312,9	- 9 076,6	+ 47 389,5
Total		561 201,9	490 382,0	+ 70 819,9

¹ Avant affectation du bénéfice, voir page 152.

2

Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2014

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2014	2013	Variation
Résultat de l'or	17	4 067,4	-15 206,2	+ 19 273,6
Résultat des positions en monnaies étrangères	18	34 487,7	3 131,6	+ 31 356,1
Résultat des positions en francs	19	276,6	-96,4	+ 373,0
Résultat de la vente du fonds de stabilisation	20	-	3 416,3	-3 416,3
Autres résultats	21	12,1	12,1	0,0
Résultat brut		38 843,8	-8 742,6	+ 47 586,4
Charges afférentes aux billets de banque	22	-233,6	-25,5	-208,1
Charges de personnel	23, 24	-150,2	-172,6	+ 22,4
Autres charges d'exploitation	25	-109,6	-96,9	-12,7
Amortissements sur les immobilisations corporelles	07	-37,6	-39,0	+ 1,4
Résultat de l'exercice		38 312,9	-9 076,6	+ 47 389,5

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

En millions de francs

	2014	2013	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-1 972,3	-3 003,4	+ 1 031,1
= Résultat annuel distribuable	36 340,6	-12 080,0	+ 48 420,6
+ bénéfice/perte reporté/e (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	-6 820,2	5 259,8	-12 080,0
= Bénéfice porté au bilan	29 520,3	-6 820,2	+ 36 340,5
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-	+ 1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons	-2 000,0	-	+ 2 000,0
= Report aux comptes annuels 2015 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	27 518,8	-6 820,2	+ 34 339,0

3

Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2013	25,0	48 215,6	3 873,2	5 956,1	58 069,9
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 568,0		-3 568,0	
Attribution à la réserve pour distributions futures			1 386,6	-1 386,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Résultat de l'exercice				-9 076,6	-9 076,6
Fonds propres au 31 décembre 2013 (avant affectation du bénéfice)	25,0	51 783,6	5 259,8	-9 076,6	47 991,8
Fonds propres au 1^{er} janvier 2014	25,0	51 783,6	5 259,8	-9 076,6	47 991,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 003,4		-3 003,4	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-12 080,0	12 080,0	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-	-
Distribution à la Confédération et aux cantons				-	-
Résultat de l'exercice				38 312,9	38 312,9
Fonds propres au 31 décembre 2014 (avant affectation du bénéfice)	25,0	54 787,0	-6 820,2	38 312,9	86 304,6
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 972,3		-1 972,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			34 339,1	-34 339,1	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	56 759,3	27 518,8	-	84 303,1

Tableau de flux de trésorerie

En millions de francs

	2014	2013
Résultat de l'exercice	38 312,9	-9 076,6
Composantes du résultat sans incidence sur le fonds		
Evaluation au prix du marché/gains et pertes de cours		
Or	-4 067,4	15 206,2
Titres porteurs d'intérêts et instruments sur taux d'intérêt en monnaies étrangères	-8 733,1	8 682,7
Titres de participation et instruments de participation en monnaies étrangères	-4 447,0	-13 678,2
Titres en francs	-217,8	161,9
Gains/pertes de change	-11 811,3	10 473,2
Intérêts courus	-649,2	-88,1
Amortissements		
Billets de banque en stock	156,7	22,0
Immobilisations corporelles	37,6	39,0
Ajustements de valeur sur les participations	0,9	7,1
Autres créances et engagements	-22,4	18,6
Flux financiers relatifs à l'activité d'exploitation	8 559,8	11 767,9
Investissements nets dans des placements en monnaies étrangères ¹	-84 954,0	-25 549,9
Investissements nets dans des titres en francs	-73,7	-96,7
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-	-
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-
Propres titres de créance	-	-
Billets de banque en stock	-	-53,1
Immobilisations corporelles	-21,9	-20,5
Participations	0,1	0,1
Pièces et espèces en monnaies étrangères	-30,3	-40,7
Flux financiers relatifs à l'activité d'investissement	-85 079,8	-25 761,0
Billets de banque en circulation	1 829,4	3 965,0
Engagements envers la Confédération	-1 435,4	473,7
Versement du dividende ²	-	-1,5
Flux financiers relatifs à l'activité de financement	394,0	4 437,2
Augmentation (-) / Diminution (+) nette	-76 126,0	-9 555,8

1 Ce poste comprend des placements de devises sans les dépôts à vue ni les avoirs au jour le jour, d'autres positions en monnaies étrangères, le prêt au fonds de stabilisation et les variations de change.

2 Après l'Assemblée générale ordinaire, la Banque nationale transfère à l'Administration fédérale des finances le montant du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons. Cette opération n'a pas d'incidence sur le fonds. Elle est prise en compte dans le poste *Engagements envers la Confédération*.

En millions de francs

	2014	2013
Fonds en début de période	-284 969,7	-275 413,9
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	68 458,9	85 309,7
Comptes de virement des banques en Suisse	-317 131,7	-281 814,1
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères	-11 523,2	-11 958,4
Autres engagements à vue	-24 773,7	-66 951,1
Fonds en fin de période	-361 095,7	-284 969,7
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	17 524,2	68 458,9
Comptes de virement des banques en Suisse	-328 006,2	-317 131,7
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères	-17 486,9	-11 523,2
Autres engagements à vue	-33 126,8	-24 773,7
Augmentation (-) / Diminution (+) nette	-76 126,0	-9 555,8

La Banque nationale est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), au Domestic Standard, et applique les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Conformément à la Swiss GAAP RPC 4, elle doit donc établir un tableau de flux de trésorerie qui ne revêt qu'une pertinence limitée, compte tenu de la fonction de banque centrale de la Banque nationale.

5.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION**GÉNÉRALITÉS****Principes**

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes) ainsi qu'avec les dispositions de la LBN et du CO. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Lors de sa séance du 27 février 2015, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier 2014 qui doit être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

La recommandation complémentaire pour sociétés cotées (RPC 31), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, n'a pas été appliquée de manière anticipée.

Modifications d'une année à l'autre

La Banque nationale renonce, à l'instar d'autres banques centrales, à porter au bilan les coûts d'acquisition et de développement des billets de banque. A partir de l'exercice 2014, les dépenses résultant de l'émission de billets de banque sont inscrites directement dans le compte de résultat et figurent dans les charges afférentes aux billets de banque. Jusqu'à l'exercice 2013, ces coûts étaient portés à l'actif du bilan, dans le poste *Billets de banque en stock*. La modification a entraîné, au titre de l'exercice 2014, un amortissement unique de 156,7 millions de francs pour les billets de banque en stock. Les chiffres des années précédentes n'ont pas été adaptés.

Tableau de flux de trésorerie

Bien que la BNS puisse, en tant que banque centrale, créer de la monnaie de manière autonome, un tableau de flux de trésorerie a été établi conformément à la Swiss GAAP RPC 4. Le fonds englobe les dépôts à vue et les avoirs au jour le jour en monnaies étrangères, lesquels sont compris dans les placements de devises, ainsi que les comptes de virement en francs, qui sont portés en déduction.

Informations sectorielles

La Banque nationale exerce exclusivement une activité de banque centrale. Ses comptes annuels ne contiennent par conséquent pas d'informations sectorielles.

Comptes consolidés

Depuis qu'elle a vendu le fonds de stabilisation en 2013, la Banque nationale ne détient plus aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation selon la Swiss GAAP RPC 30. Elle ne dresse par conséquent pas de comptes consolidés.

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2014, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Saisie des opérations

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôts sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le stock d'or est constitué de lingots, de pièces et de créances en comptes métal. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts négatifs sur ces avoirs sont portés en déduction du produit des intérêts. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres sont conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE et des AGE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI, mais a été maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux NAE et aux AGE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS auprès du FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord d'échange volontaire conclu avec le FMI. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, dans le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.

En vertu de la loi sur l'aide monétaire, la Suisse peut participer à des actions d'aide multilatérales en vue de prévenir ou d'éliminer de graves perturbations du système monétaire international ainsi qu'à des fonds spéciaux ou à d'autres mécanismes du FMI mis en place notamment pour soutenir les pays à faible revenu. La Confédération peut alors charger la Banque nationale d'octroyer les prêts correspondants. En contrepartie, elle lui donne une garantie portant sur les intérêts et le capital.

Crédits d'aide monétaire

Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant du prêt au FFRPC intérimaire (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance). Le FFRPC, administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale peut fournir des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorber des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Fin 2014, la BNS ne détenait aucune créance en francs résultant de pensions de titres.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

A partir de l'exercice 2014, la Banque nationale inscrit, à l'instar d'autres banques centrales, les coûts résultant de l'émission de billets de banque directement dans le compte de résultat, au poste *Charges afférentes aux billets de banque*.

Billets de banque en stock

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, on procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et non planifiés sont comptabilisés au compte de résultat, dans le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis sous *Autres résultats*.

Participations

En règle générale, les participations figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata des fonds propres. Les produits tirés des participations sont comptabilisés sous *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir Compte rendu d'activité, chapitre 5.4).

Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation à la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Comptes de régularisation

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ils figurent au bilan à leur valeur nominale. La BNS peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou appliquer un taux d'intérêt négatif à ces avoirs s'ils excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Ces comptes à vue n'étaient pas rémunérés en 2014, ni en 2013.

Comptes de virement des banques en Suisse

La Banque nationale tient un compte à vue pour la Confédération. Ce compte n'a pas porté d'intérêts en 2014, ni en 2013. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, lesquels sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements envers la Confédération

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, figurent au bilan à leur valeur nominale. La BNS peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou appliquer un taux d'intérêt négatif à ces avoirs s'ils excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Ces comptes à vue n'étaient pas rémunérés en 2014, ni en 2013.

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères

Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la BNS. Les comptes de virement du secteur non bancaire sont évalués à la valeur nominale. La BNS peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou appliquer un taux d'intérêt négatif à ces avoirs s'ils excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Ces comptes à vue n'étaient pas rémunérés en 2014, ni en 2013. Quant aux comptes de dépôts, ils sont évalués à la valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Autres engagements à vue

Engagements en francs résultant de pensions de titres

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Fin 2014, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

Propres titres de créance

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans le cadre de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Fin 2014, l'encours des propres titres de créance était nul.

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent un accroissement du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux avoirs en DTS figurant à l'actif du bilan. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Provisions pour exploitation

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. Les provisions pour exploitation comprennent la provision pour réorganisations et d'autres provisions.

Fin 2014, les engagements liés aux provisions pour exploitation étaient nuls.

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable à des fonds propres et figure dans le tableau de variation des fonds propres (voir page 153). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

Provisions pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFE) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Réserve pour distributions futures

Les plans de prévoyance sont regroupés dans deux institutions avec primauté des cotisations, à savoir la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. Elles ont fusionné au 1^{er} janvier 2015 et constituent une nouvelle entité juridique.

Institutions de prévoyance

Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

La Banque nationale a décidé, le 15 janvier 2015, d'abolir avec effet immédiat le cours plancher de 1,20 franc pour 1 euro. Il en a résulté des pertes de change sur les placements de devises et, partant, une détérioration des perspectives bénéficiaires de la BNS pour l'exercice 2015. Actuellement, il n'est pas possible de faire une estimation du résultat de l'exercice 2015. La décision de la Banque nationale d'abolir le cours plancher n'a aucune répercussion sur le bilan, le compte de résultat ou l'affectation du bénéfice au titre de l'exercice 2014.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Le résultat de la Banque nationale dépend dans une large mesure de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux. Il faut donc s'attendre à de très fortes fluctuations des résultats trimestriels et annuels. La Banque nationale a souligné à plusieurs reprises qu'en raison de la grande volatilité de ses résultats, elle pourrait être amenée certaines années à interrompre totalement le versement d'un dividende aux actionnaires et la distribution d'un bénéfice à la Confédération et aux cantons, ou à les réduire.

COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PRIX DE L'OR

	31.12.2014 En francs	31.12.2013 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,2024	1,2268	-2,0
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9923	0,8908	+11,4
100 yens (JPY)	0,8300	0,8489	-2,2
1 dollar canadien (CAD)	0,8557	0,8384	+2,1
1 livre sterling (GBP)	1,5459	1,4736	+4,9
1 dollar australien (AUD)	0,8113	0,7968	+1,8
100 couronnes danoises (DKK)	16,1476	16,4457	-1,8
100 couronnes suédoises (SEK)	12,7520	13,8411	-7,9
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7498	0,7052	+6,3
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0910	0,0849	+7,1
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,4377	1,3718	+4,8
1 kilogramme d'or	38 105,48	34 194,73	+11,4

5.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

OR

Ventilation selon le genre

	En tonnes	31.12.2014 En millions de francs	En tonnes	31.12.2013 En millions de francs
Lingots	1 001,0	38 142,2	1 001,0	34 227,7
Pièces d'or	39,0	1 487,4	39,0	1 334,8
Créances en comptes métal	-	-	0,1	2,5
Total	1 040,0	39 629,6	1 040,1	35 565,0

PLACEMENTS DE DEVISES

Chiffre 02

Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	17 524,2	68 458,9	-50 934,7
Dépôts à terme	4 809,3	-	+ 4 809,3
Créances résultant de pensions de titres	14 932,0	8 069,9	+ 6 862,1
Papiers monétaires	11 263,3	2 835,5	+ 8 427,8
Obligations ¹	388 109,2	295 681,2	+ 92 428,0
Titres de participation	73 424,4	68 229,0	+ 5 195,4
Total	510 062,4	443 274,5	+ 66 787,9

1 Dont 836,4 millions de francs (2013: 607,3 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

Ventilation selon l'émetteur et la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Etats	377 423,0	284 525,1	+ 92 897,9
Institutions monétaires ¹	26 652,9	70 918,7	-44 265,8
Entreprises	105 986,5	87 830,6	+ 18 155,9
Total	510 062,4	443 274,5	+ 66 787,9

1 BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie¹ en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Euro	236 360,1	218 069,0	+ 18 291,1
Dollar des Etats-Unis	147 214,1	114 798,8	+ 32 415,3
Yen	39 310,1	35 687,2	+ 3 622,9
Dollar canadien	20 949,6	18 000,6	+ 2 949,0
Livre sterling	34 222,7	31 417,1	+ 2 805,6
Dollar australien	9 603,7	7 783,2	+ 1 820,5
Couronne danoise	7 235,0	4 834,9	+ 2 400,1
Couronne suédoise	3 128,8	3 009,1	+ 119,7
Dollar de Singapour	2 892,6	2 667,9	+ 224,7
Won sud-coréen	6 873,1	5 082,7	+ 1 790,4
Autres monnaies	2 272,7	1 924,1	+ 348,6
Total	510 062,4	443 274,5	+ 66 787,9

1 Sans les produits dérivés sur devises.

POSITION DE RÉSERVE AU FMI

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	4 972,3	4 744,4	+ 227,9
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ²	-4 815,4	-4 398,9	-416,5
Créance résultant de la participation au FMI	156,9	345,5	-188,6
Prêt découlant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	1 880,4	1 949,9	-69,5
Total position de réserve au FMI	2 037,3	2 295,4	-258,1

1 3 458,5 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la tranche non transférée de la quote-part.

Précisions sur les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les Accords généraux d'emprunt (AGE)¹

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Lignes de crédit ²	15 678,7	14 960,1	+ 718,6
Montant utilisé	1 880,4	1 949,9	-69,5
Montant non utilisé	13 798,3	13 010,2	+ 788,1

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE et des AGE pour un montant maximal de 10 905 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.2). Les AGE, qui portent sur un montant de 1 020 millions de DTS, ne peuvent être activés que si aucun accord n'a pu être trouvé en ce qui concerne les NAE.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
DTS alloués par le FMI ¹	4 727,2	4 510,5	+ 216,7
DTS achetés/vendus (valeur nette)	-313,4	-216,6	-96,8
Total	4 413,8	4 293,9	+ 119,9

1 Soit 3 288 millions de DTS alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (accords d'échange volontaires)¹

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Engagement d'achat ou de vente ²	2 363,6	2 255,2	+ 108,4
DTS achetés	-	-	-
DTS vendus	313,4	216,6	+ 96,8
Engagement total ³	2 677,0	2 471,9	+ 205,1

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Engagement maximal d'achat.

CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Crédit au FFRPC ¹	–	–	–
Crédit au FFRPC intérimaire ¹	213,3	244,2	–30,9
Total	213,3	244,2	–30,9

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Précisions sur les lignes de crédit au FFRPC et au FFRPC intérimaire

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Ligne de crédit au FFRPC ^{1,2}	718,9	685,9	+33,0
Montant utilisé	–	–	–
Montant remboursé	–	–	–
Créances	–	–	–
Montant non utilisé	718,9	685,9	+33,0
Ligne de crédit au FFRPC intérimaire ^{1,2}	359,4	343,0	+16,4
Montant utilisé	359,4	343,0	+16,4
Montant remboursé	146,4	99,0	+47,4
Créances ³	213,3	244,2	–30,9
Montant non utilisé	–	–	–

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; lignes de crédit de 500 millions de DTS (FFRPC) et de 250 millions de DTS (FFRPC intérimaire) en faveur du compte de fiducie du FMI, limitées dans le temps et non renouvelables, assorties d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Intérêts courus en sus.

TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Etats	1 827,1	1 516,8	+ 310,3
Entreprises	2 151,2	2 173,1	- 21,9
Total	3 978,3	3 689,9	+ 288,4

Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Confédération	1 070,9	858,8	+ 212,1
Cantons et communes	521,5	464,1	+ 57,4
Etats étrangers ¹	234,7	193,9	+ 40,8
Total	1 827,1	1 516,8	+ 310,3

1 Y compris les collectivités de droit public.

Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	1 109,3	937,8	+ 171,5
Autres entreprises suisses ¹	77,9	72,7	+ 5,2
Entreprises étrangères ²	964,1	1 162,6	- 198,5
Total	2 151,2	2 173,1	- 21,9

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2014	642,0	–	48,8	65,5	756,4
Entrées	–	3,6	10,7	7,6	21,9
Sorties	–	–	–1,9	–2,0	–3,8
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2014	642,0	3,6	57,6	71,2	774,4
Corrections de valeur cumulées					
Au 1 ^{er} janvier 2014	242,2		35,9	45,2	323,3
Amortissements planifiés	21,5		9,3	6,8	37,6
Sorties	–		–1,9	–1,9	–3,8
Reclassements	–		–	–	–
Au 31 décembre 2014	263,7		43,3	50,0	357,0
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2014	399,9	–	12,9	20,3	433,1
Au 31 décembre 2014	378,3	3,6	14,3	21,2	417,4

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 488,6 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 60,7 millions de francs.

Immobilisations corporelles, année précédente en millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobili- sations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2013	642,0	–	39,5	65,5	747,0
Entrées	–	–	9,8	10,7	20,5
Sorties	–	–	–0,5	–10,7	–11,2
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	642,0	–	48,8	65,5	756,4
Corrections de valeur cumulées					
Au 1 ^{er} janvier 2013	217,5	–	28,6	49,2	295,2
Amortissements planifiés	24,7	–	7,9	6,4	39,0
Sorties	–	–	–0,5	–10,4	–10,9
Reclassements	–	–	–	–	–
Au 31 décembre 2013	242,2	–	35,9	45,2	323,3
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2013	424,6	–	11,0	16,3	451,8
Au 31 décembre 2013	399,9	–	12,9	20,3	433,1

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 488,6 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 60,7 millions de francs.

Chiffre 08

PARTICIPATIONS

En millions de francs

	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2013	50,6	90,2	0,8	141,6
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements ³	-	-	-0,1	-0,1
Variation de valeur	-7,1	-	-	-7,1
Valeur comptable au 31 décembre 2013	43,5	90,2	0,7	134,4
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	43,5	90,2	0,7	134,4
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements ⁴	-	-	-0,1	-0,1
Variation de valeur	-0,9	-	-	-0,9
Valeur comptable au 31 décembre 2014	42,6	90,2	0,6	133,5

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation dans la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Y compris la participation dans StabFund (GP) AG à hauteur du capital-actions de 0,1 million de francs.

4 Y compris la participation dans LiPro (LP) AG à hauteur du capital-actions de 0,1 million de francs.

Chiffre 09

AUTRES ACTIFS

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Pièces ¹	204,5	174,3	+30,2
Espèces en monnaies étrangères	1,1	1,0	+0,1
Autres créances	15,6	36,6	-21,0
Comptes de régularisation (actifs)	3,2	4,1	-0,9
Valeurs de remplacement positives ²	91,7	78,8	+12,9
Total	316,2	294,9	+21,3

1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 186).

BILLETTS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 10

Ventilation selon l'émission en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
8 ^e émission	66 427,9	64 559,2	+ 1 868,7
6 ^e émission ¹	1 167,9	1 207,2	-39,3
Total	67 595,8	65 766,4	+ 1 829,4

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Engagements à vue	8 046,4	9 481,8	-1 435,4
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
Total	9 046,4	10 481,8	- 1 435,4

AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 12

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire ¹	32 730,3	24 399,7	+ 8 330,6
Comptes de dépôts ²	396,5	374,0	+ 22,5
Engagements découlant de chèques bancaires ³	0,0	0,0	0,0
Total	33 126,8	24 773,7	+ 8 353,1

1 Centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS.

Au 31 décembre 2014, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 110,2 millions de francs (2013: 106,1 millions).

3 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Chiffre 13

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Engagements à vue	2,3	4,4	-2,1
Engagements résultant de pensions de titres ¹	14 750,8	8 069,3	+ 6 681,5
Autres engagements en monnaies étrangères	-	0,3	-0,3
Total	14 753,1	8 074,0	+ 6 679,1

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 14

AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Autres engagements	10,8	11,6	-0,8
Comptes de régularisation (passifs)	11,7	24,2	- 12,5
Valeurs de remplacement négatives ¹	132,2	62,1	+ 70,1
Total	154,8	97,9	+ 56,9

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 30, page 186).

PROVISIONS POUR EXPLOITATION

Chiffre 15

En millions de francs

	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2013	4,5	1,0	5,5
Constitution ¹	–	30,0	30,0
Affectation	–3,8	–	–3,8
Dissolution	–0,7	–	–0,7
Valeur comptable au 31 décembre 2013	–	31,0	31,0
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	–	31,0	31,0
Constitution	–	–	–
Affectation	–	–29,1	–29,1
Dissolution ¹	–	–1,9	–1,9
Valeur comptable au 31 décembre 2014	–	–	–

1 Les institutions de prévoyance de la Banque nationale sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2014. Ce changement a été financé pour l'essentiel à partir de réserves des institutions de prévoyance et, pour le reliquat, par une provision unique de 30 millions de francs constituée au titre de l'exercice 2013. Cette provision, dont le solde s'élevait encore à 1,9 million de francs après le paiement des coûts pris en charge par la BNS, a été dissoute en 2014.

CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 16

Action

	2014	2013	2012
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN ¹	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	1 060	1 045	1 028
Capitalisation boursière, en francs	106 000 000	104 500 000	102 800 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 150	1 200	1 179
Cours le plus bas de l'année, en francs	991	1 004	940
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	44	30	24

1 L'action de la BNS est cotée au Domestic Standard de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2014

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2 183 actionnaires particuliers	34 972¹	40,02
dont 1 856 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 293 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 20 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions ²		
dont 14 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions ²		
72 actionnaires de droit public	52 405	59,98
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 22 banques cantonales possédant	13 068	
dont 24 autres collectivités et établissements de droit public possédant	356	
Total: 2 255 actionnaires inscrits au registre et possédant³	87 377⁴	100,00
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	12 623	
Total des actions	100 000	

1 11 766 actions (13,56%) étaient en mains de personnes morales, et 23 206 actions (26,74%), en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 21,16%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2014, le nombre des actionnaires a diminué de 37, et celui des actions inscrites au registre, de 572.

4 13 303 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,48%).

Importants actionnaires de droit public

	Nombre d'actions	31.12.2014 Quote-part de participation	Nombre d'actions	31.12.2013 Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Importants actionnaires particuliers¹

	Nombre d'actions	31.12.2014 Quote-part de participation	Nombre d'actions	31.12.2013 Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	6 490	6,49%	6 250	6,25%

1 N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

RÉSULTAT DE L'OR

Chiffre 17

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2014	2013	Variation
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	4 067,4	-15 206,2	+ 19 273,6
Produit des intérêts sur prêts d'or	-	-	-
Total	4 067,4	-15 206,2	+ 19 273,6

RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 18

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2014	2013	Variation
Placements de devises	34 384,5	3 060,3	+ 31 324,2
Position de réserve au FMI	105,6	-9,0	+ 114,6
Moyens de paiement internationaux	-13,4	4,0	-17,4
Crédits d'aide monétaire	11,1	-4,8	+ 15,9
Autres positions en monnaies étrangères	-	81,1	-81,1
Total	34 487,7	3 131,6	+ 31 356,1

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2014	2013	Variation
Produit des intérêts	7 736,0	6 939,7	+ 796,3
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	8 733,1	-8 682,7	+ 17 415,8
Charges d'intérêts	-20,8	-11,5	-9,3
Produit des dividendes	1 795,4	1 692,0	+ 103,4
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	4 447,0	13 678,2	-9 231,2
Gains/pertes de change	11 811,3	-10 473,2	+ 22 284,5
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-14,4	-10,9	-3,5
Total	34 487,7	3 131,6	+ 31 356,1

Ventilation du résultat global selon la monnaie en millions de francs

	2014	2013	Variation
Euro	6 193,0	7 347,2	-1 154,2
Dollar des Etats-Unis	20 158,5	1 012,4	+ 19 146,1
Yen	820,8	-3 060,3	+ 3 881,1
Dollar canadien	1 607,1	-1 475,1	+ 3 082,2
Livre sterling	2 941,0	676,5	+ 2 264,5
Dollar australien	794,2	-1 248,1	+ 2 042,3
Couronne danoise	371,7	62,5	+ 309,2
Couronne suédoise	91,3	-31,7	+ 123,0
Dollar de Singapour	237,9	-196,9	+ 434,8
Won sud-coréen	873,8	58,2	+ 815,6
Droit de tirage spécial	103,2	-9,8	+ 113,0
Autres monnaies	295,3	-3,3	+ 298,6
Total	34 487,7	3 131,6	+ 31 356,1

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie en millions de francs

	2014	2013	Variation
Euro	-4 079,7	3 432,5	-7 512,2
Dollar des Etats-Unis	14 278,8	-2 566,8	+ 16 845,6
Yen	-884,4	-7 883,7	+ 6 999,3
Dollar canadien	457,6	-1 595,4	+ 2 053,0
Livre sterling	1 420,1	-139,9	+ 1 560,0
Dollar australien	128,6	-1 376,9	+ 1 505,5
Couronne danoise	-118,1	68,7	-186,8
Couronne suédoise	-247,7	-81,2	-166,5
Dollar de Singapour	172,6	-163,7	+ 336,3
Won sud-coréen	452,9	-25,7	+ 478,6
Droit de tirage spécial	101,1	-47,4	+ 148,5
Autres monnaies	129,4	-93,8	+ 223,2
Total	11 811,3	-10 473,2	+ 22 284,5

RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 19

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2014	2013	Variation
Titres en francs	285,5	-88,9	+ 374,4
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-	-	-
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-	-
Engagements envers la Confédération	-	-	-
Propres titres de créance	-	-	-
Autres positions en francs	-8,9	-7,5	-1,4
Total	276,6	-96,4	+ 373,0

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2014	2013	Variation
Produit des intérêts	74,8	79,4	-4,6
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	217,8	-161,9	+ 379,7
Charges d'intérêts	-8,9	-7,5	-1,4
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-7,2	-6,4	-0,8
Total	276,6	-96,4	+ 373,0

RÉSULTAT DE LA VENTE DU FONDS DE STABILISATION

Chiffre 20

La vente du fonds de stabilisation a influé positivement, à hauteur d'un montant net de 3,4 milliards de francs, sur le résultat de la Banque nationale pour l'exercice 2013.

Chiffre 21

AUTRES RÉSULTATS

En millions de francs

	2014	2013	Variation
Produit des commissions	5,6	9,6	-4,0
Charges de commissions	-5,4	-9,5	+4,1
Produit des participations	5,7	2,1	+3,6
Produit des immeubles	4,3	6,3	-2,0
Autres produits	1,9	3,7	-1,8
Total	12,1	12,1	0,0

Chiffre 22

CHARGES AFFÉRENTES AUX BILLETS DE BANQUE

La modification dans l'évaluation des billets de banque en stock a nécessité, au titre de l'exercice 2014, un amortissement unique de 156,7 millions de francs.

Chiffre 23

CHARGES DE PERSONNEL¹

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2014	2013	Variation
Salaires, traitements et allocations	116,7	111,1	+5,6
Assurances sociales	26,6	22,3	+4,3
Autres charges afférentes au personnel ²	6,9	39,3	-32,4
Total	150,2	172,6	-22,4

¹ En 2014, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 764 personnes (2013: 710).

² Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour les collaborateurs, etc. En 2013, ce poste comprend une charge unique de 30 millions de francs, relative au passage des institutions de prévoyance de la BNS de la primauté des prestations à la primauté des cotisations (voir chiffre 15, page 175).

Rétribution des membres du Conseil de banque¹ (sans les cotisations sociales de l'employeur)
en milliers de francs

	2014	2013	Variation
Jean Studer, président ^{2,3,4}	159,0	149,2	+ 9,8
Olivier Steimer, vice-président ^{3,4}	78,4	72,8	+ 5,6
Gerold Bühler (jusqu'au 25.4.2014) ^{3,5}	17,8	60,4	-42,6
Monika Bütler ³	47,8	45,0	+ 2,8
Alfredo Gysi ⁶	50,6	50,6	-
Heinz Karrer (à partir du 25.4.2014) ⁵	35,6	-	+ 35,6
Daniel Lampart ⁶	50,6	52,0	- 1,4
Christoph Lengwiler ⁵	56,2	56,2	-
Shelby Robert du Pasquier ⁶	50,6	50,6	-
Laura Sadis	45,0	45,0	-
Ernst Stocker ⁵	56,2	56,2	-
Cédric Pierre Tille ⁴	59,0	45,0	+ 14,0
Total	706,8	683,0	+ 23,8

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Sans les cotisations de 40 010 francs versées par l'employeur pour des prestations de prévoyance (2013: aucune).

3 Membre du Comité de rémunération.

4 Membre du Comité de nomination.

5 Membre du Comité d'audit.

6 Membre du Comité des risques.

Rétribution des membres des Conseils consultatifs régionaux en milliers de francs

	2014	2013	Variation
Présidents ¹	60,0	60,0	-
Membres ^{2,3}	113,0	114,0	- 1,0

1 Rétribution par président ou présidente (8 personnes au total): 7 500 francs par an.

2 Rétribution par membre (19 personnes au total): 6 000 francs par an.

3 La variation par rapport à l'exercice précédent est due à des mandats vacants.

La liste des Conseils consultatifs régionaux figure à la page 201.

Rémunération des membres de la Direction générale élargie¹ (sans les cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Traitement	Divers ²	2014 Rémunération totale	2013 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 595,6	87,0	2 682,6	2 682,6	–
Thomas J. Jordan, président ³	865,2	29,8	895,0	895,0	–
Jean-Pierre Danthine, vice-président	865,2	28,6	893,8	893,8	–
Fritz Zurbrügg	865,2	28,6	893,8	893,8	–
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 343,8	62,4	1 406,2	1 386,4	+ 19,8
Total	3 939,4	149,4	4 088,8	4 069,0	+ 19,8

Rémunération des membres de la Direction générale élargie¹ (avec les cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2014 Total	2013 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 682,6	638,5	3 321,1	3 184,9	+ 136,2
Thomas J. Jordan, président ³	895,0	240,0	1 135,0	1 051,7	+ 83,3
Jean-Pierre Danthine, vice-président	893,8	158,5	1 052,3	1 078,3	– 26,0
Fritz Zurbrügg	893,8	240,0	1 133,8	1 054,9	+ 78,9
Trois membres suppléants de la Direction générale ⁴	1 406,2	373,3	1 779,5	1 660,3	+ 119,2
Total	4 088,8	1 011,8	5 100,6	4 845,2	+ 255,4

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 129.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 69 220 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Sans les honoraires de 19 200 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par les institutions de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres de la Direction générale élargie, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2014. Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE^{1,2}

Chiffre 24

Part dans l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance³ en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ³	96,7	108,7	-12,0
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

- 1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.
- 2 Les statuts des institutions de prévoyance contiennent une clause d'assainissement. Celle-ci sera activée s'il est prévisible que le taux de couverture des institutions de prévoyance passe en dessous de 100%. Dans ce cas, un concept d'assainissement doit être développé afin de remédier au découvert dans un délai approprié, avec le concours de la Banque nationale. La clause d'assainissement garantit une solution durable au problème que poserait un éventuel découvert.
- 3 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Le chiffre publié n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2014	2013	Variation
Cotisations de l'employeur	18,1	14,3	+3,8
Variation de la part économique dans l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel ⁴	16,2	44,3	-28,2

- 4 Les institutions de prévoyance de la Banque nationale sont passées de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2014. Ce changement a été financé pour l'essentiel à partir de réserves des institutions de prévoyance et, pour le reliquat, par une provision unique de 30 millions de francs constituée au titre de l'exercice 2013. Cette provision, dont le solde s'élevait encore à 1,9 million de francs après le paiement des coûts pris en charge par la BNS, a été dissoute en 2014.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 25

En millions de francs

	2014	2013	Variation
Locaux	26,1	19,2	+6,9
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	17,0	19,4	-2,4
Conseil et soutien fournis par des tiers ¹	32,1	24,9	+7,2
Frais administratifs	19,2	18,2	+1,0
Contributions ²	7,2	7,9	-0,7
Divers	8,0	7,1	+0,9
Total	109,6	96,9	+12,7

- 1 En 2014, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs (2013: 0,4 million). L'organe de révision n'a fourni aucune prestation de conseil (2013: 0,1 million de francs).
- 2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

Chiffre 26

5.3 COMMENTAIRE SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Limites de crédit	38 470,5	34 040,5	+ 4 430,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	38 470,5	34 040,5	+ 4 430,0

Chiffre 27

ENGAGEMENTS ENVERS LE FMI

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale envers le FMI dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

Montant non utilisé des lignes de crédit et accord d'échange volontaire pour moyens de paiement internationaux en millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Nouveaux accords d'emprunts (NAE) et Accords généraux d'emprunt (AGE) ¹	13 798,3	13 010,2	+ 788,1
Crédit au FFRPC ²	718,9	685,9	+ 33,0
Lignes de crédit: montant non utilisé	14 517,1	13 696,1	+ 821,0
Accord d'échange volontaire ³	2 677,0	2 471,9	+ 205,1

1 Voir aussi chiffre 3, page 166.

2 Voir aussi chiffre 5, page 168.

3 Voir aussi chiffre 4, page 167.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 28

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	92,9	88,6	+ 4,3
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing ²	87,9	61,9	+ 26,0
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	70,4	49,3	+ 21,1
Total	251,2	199,8	+ 51,4

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 29

En millions de francs

	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	5366,6	5264,5	29,2	–
Placements de devises en euros	6508,6	6128,0	7556,5	7260,8
Placements de devises en livres sterling	2634,6	2588,1	806,3	808,5
Placements de devises en dollars canadiens	770,1	770,1	–	–
Total¹	15279,8	14750,8	8392,0	8069,3

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des futures.

Chiffre 30

INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS¹

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2014		Valeur des contrats	31.12.2013	
		Valeur de remplacement positive	négative		Valeur de remplacement positive	négative
Instruments sur taux d'intérêt	11 415,3	43,6	69,0	15 123,8	64,0	53,9
Pensions de titres contre francs ²	1 100,0	–	–	1 800,0	–	–
Contrats à terme ¹	1 136,7	0,5	0,3	1 569,6	0,2	0,6
Swaps de taux d'intérêt	2 013,9	43,0	67,2	1 139,0	63,2	53,3
<i>Futures</i>	7 164,6	0,0	1,5	10 615,2	0,6	0,1
Devises	4 464,8	47,3	51,8	1 946,9	14,2	4,7
Contrats à terme ¹	3 897,9	47,3	50,3	1 295,8	14,2	3,8
Options	567,0	0,0	1,4	651,2	0,0	0,9
Titres de participation/indices	1 601,8	0,8	0,1	1 013,6	0,4	0,1
Contrats à terme ¹	2,2	0,1	0,1	27,6	0,1	0,1
<i>Futures</i>	1 599,5	0,7	0,0	986,0	0,4	–
Instruments de crédit	676,5	–	11,3	220,5	0,1	3,3
<i>Credit default swaps</i>	676,5	–	11,3	220,5	0,1	3,3
Total	18 158,4	91,7	132,2	18 304,8	78,8	62,1

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement les opérations à exécuter l'année suivante.

PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 31

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à la valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs

	31.12.2014	31.12.2013	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	720,7	760,7	-40,0
Autres placements fiduciaires	6,6	4,9	+ 1,7
Total	727,3	765,7	-38,4

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe (pages 149 à 187) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Opinion d'audit

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'affectation du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PRICEWATERHOUSECOOPERS SA

THOMAS ROMER
Expert-réviser
Réviser responsable

CHRISTIAN MASSETTI
Expert-réviser

Zurich, le 27 février 2015